

CGV-090919

UNIVERSITÉ DE MONCTON

204^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 19 septembre 2009

de 10 h 55 à 14 h 25

Salle 600 Pavillon Simon-Larouche

Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

Georges Arseneault	Atlantique (IPE)	André G. Richard	Sud-Est
Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Ivan Robichaud	Nord-Est
Christian Campagna	Étudiant (Edmundston)	Tina Robichaud	Étudiante (Moncton)
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)	Pauline Roy	Nord-Est
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	<u>Invités et invitées</u>	
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Liette Dumas-Sluyter	Extérieur du NB (Ottawa)	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Yves Gagnon	Nord-Est	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Louis Léger	Sud-Est	Thérèse Thériault, directrice, Service des communications	Moncton
Pascale LePage	Étudiante (Shippagan)		
Yves Martin	Professeur (Edmundston)		
Roseline Paulin	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)		

ABSENCES MOTIVÉES : Lise Bastarache, Louis R. Comeau, Léandre Cormier, Conrad Ferguson, Marc Léger, Vaughne Madden et Gaston Poitras

ABSENCE : Mario Thériault

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
6.	CORRESPONDANCE	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-090613	4
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
9.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
10.	OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION	5
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-090901	6
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CEX)	6
	12.1 Nomination - École de travail social	6
	12.2 Nominations - Comité de gouvernance (membre et présidence)	6
	12.3 Politique d'équité en matière d'emploi	7
	12.4 Égalité Santé en français	7
13.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK	7
14.	SUIVIS DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-090828	7
	14.1 Processus de consultation	7
	14.2 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire	8
	14.3 Études françaises	11
15.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090608	12
16.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	12
17.	CAMPUS RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	12
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	13
	18.1 Nominations	13
	18.1.1 Comité de placement	13
	18.1.2 Comité de vérification	13
	18.2 Lettre des trois associations des bibliothécaires, professeures et professeurs	13
19.	PANDÉMIE - GRIPPE H1N1	14
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	14
	20.1 Droits de scolarité par crédit	14
21.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	15
22.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	15
23.	AFFAIRES NOUVELLES	15
24.	PROCHAINE RÉUNION	15
25.	CLÔTURE	15

DOCUMENTS	16
Document A : Ordre du jour adopté	A(1)
Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier	B(1-15)
Document C : Statistiques au 17 septembre 2009	C(1-9)
Document D : Objectifs de l'Équipe de direction	D(1-33)
Document E : Procès-verbal CCJ-090608	E(1-44)
Document F : Nominations au Conseil des gouverneurs	F(1-4)
Document G : Lettre des trois associations de bibliothécaires, professeures et professeurs	G(1-2)
Document H : Mesure d'intervention en cas de maladies contagieuses en phase de pandémie ou d'épidémie	H(1-35)
Document I : Droits de scolarité par crédit	I(1)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

10 h 55 : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 204^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le président souhaite la bienvenue à Yves Gagnon, représentant de la région du Nord-Est.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Modifications :

- ▶ Le point 12.3 est ajouté et se lira : **Politique d'équité en matière d'emploi**
- ▶ Le point 20 est pour **décision**

R : 01-CGV-090919

Louis Léger, appuyé par Tina Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

- 6.1 Lettre du 10 septembre 2009 de Louis R. Comeau, chancelier au Dr Jeannot Castonguay, président du Conseil des gouverneurs. Il remercie le Conseil des gouverneurs d'avoir renouveler son mandat comme chancelier de l'Université de Moncton.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-090613

Corrections

- ▶ À la page 5, point 10, première puce, la dernière phrase se lira : Ceux-ci seront présentés à la réunion du mois de septembre.
- ▶ À la page 15, point 20, dernier paragraphe, il faut lire : Les membres remercient monsieur Boucher pour cette présentation.

R : 02-CGV-090919

Hermel Landry, appuyé par André G. Richard, propose :

« Que le procès-verbal CGV-090613 soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-14

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : a) dossiers prioritaires (les inscriptions; les étudiantes et les étudiants internationaux (avec permis d'études); les objectifs de l'Équipe de direction; les projets de construction et d'infrastructure; le Programme d'infrastructure du savoir (PIS); le projet éducatif de cohabitation entre l'U de M et le CCNB; les rénovations majeures au pavillon Simon-Larouche; l'ouverture de la piscine régionale; la rénovation de l'aréna J.-Louis-Lévesque; le stade d'athlétisme; la résidence Lefebvre; le campus Recherche et Développement; le Centre de formation médicale du N.-B.; le programme des langues officielles en enseignement (PLOE); les plans de pension; les négociations collectives; la mise en place d'une politique sur le respect mutuel; la pandémie H1N1; l'évaluation des programmes; les camps d'été et stages à Shippagan; le recrutement étudiant; les bourses Abdou-Diouf; le CMA 2009; le développement universitaire; l'ordre des Régents et des Régentes; et les anciens et amis, b) Activités, distinctions et événements divers.

Le recteur et vice-chancelier indique que le cap des 5000 étudiantes et étudiants à temps complet est franchi pour la septième année consécutive. De plus, il indique que l'Université compte 530 étudiantes et étudiants internationaux, en provenance de 38 pays, soit une augmentation de 18 % comparativement à septembre 2008. À noter que depuis 1999, cette population a connu une croissance de 173 %. Le recteur et vice-chancelier explique que les stratégies de recrutement ont porté fruit et que l'impact du Sommet de la francophonie n'est pas négligeable. Il souhaite remercier l'équipe de recrutement, l'équipe de la réussite et toutes celles et tous ceux qui ont travaillé très fort pour obtenir ces excellents résultats.

En réponse à plusieurs questions, le recteur et vice-chancelier explique que le recrutement se fait très peu aux États-Unis en raison du facteur linguistique. Il note que c'est à Haïti que l'Université connaît un très bon succès. Il précise que la plupart des étudiantes et des étudiants internationaux ne sont pas des boursiers.

Au sujet des régimes de retraite, le recteur et vice-chancelier précise que les discussions se poursuivent avec les hauts dirigeants de la province afin d'étudier comment l'Université de Moncton peut bénéficier des avantages similaires à ceux de la University of New Brunswick.

Enfin, aux pages 10 et 11, les gouverneures et les gouverneurs soulignent l'importance d'inclure dans le rapport les activités des associations des anciennes, anciens et amis qui se font dans les trois campus.

R : 03-CGV-090919

Liette Dumas-Sluyter, appuyée par Christian Campagna, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

10. OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Voir le Document C, page 1-33

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier présente les objectifs triennaux (2009-2012) de l'Équipe de direction, année universitaire 2009-2010. Cinq grands thèmes sont identifiés : 1) Population étudiante : le coeur de l'expérience universitaire; 2) Programmes d'études : pertinents, adaptés et innovateurs; 3) Relations universitaires : un environnement riche et stimulant; 4) Administration universitaire : pour un meilleur avenir; et 5) Projets d'infrastructure : bâtissons et rénovons pour nos jeunes. L'Équipe de direction a identifié 17 objectifs et de nombreux moyens d'action.

12.3 Politique d'équité en matière d'emploi

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que les processus et les résultats liés à l'application de la *Politique d'équité en matière d'emploi* ont été étudiés par le consultant indépendant, monsieur Pierre Battah. Il présente les constatations et les recommandations du consultant. De plus, il estime qu'un plan de travail pour la mise en oeuvre des recommandations s'avère nécessaire et conséquemment, il souhaite que le Conseil des gouverneurs prolonge d'une année l'application de la Politique en vigueur présentement.

R : 09-CGV-090919

André G. Richard, appuyé par Hermel Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs prolonge d'une année l'application de la Politique d'équité en matière d'emploi et que le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines soit mandaté de préparer un rapport pour sa mise en oeuvre. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

12.4 Égalité Santé en français

Le recteur et vice-chancelier explique qu'une ébauche de lettre en date du 15 mai 2009 a été envoyée par Dr Hubert Dupuis, président d'Égalité santé en français N.-B. Inc. au recteur et vice-chancelier sollicitant de l'Université de Moncton un appui public sur les principes de la reconnaissance et de la nécessité d'institutions homogènes de langue française pour la communauté acadienne tant dans les secteurs de l'éducation que de la santé. Aucune lettre officielle relatant un contenu similaire n'a été reçue par le recteur et vice-chancelier.

Le Comité exécutif a fait deux constats importants. Il est d'avis que l'on ne peut pas nier un droit d'ester en justice. De plus, l'Université de Moncton est engagée dans la formation et la recherche liées au domaine de la santé. L'Université de Moncton doit réaliser sa mission dans un paysage linguistique approprié. Une gouverneure demande si l'Université de Moncton sera représentée lors des audiences devant les tribunaux. Le recteur et vice-chancelier explique qu'il n'y a eu aucune démarche dans ce sens.

13. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le recteur et vice-chancelier indique qu'il n'y a pas de nouveaux éléments à rapporter. Ce point sera retiré de l'ordre du jour du Comité exécutif. Le Conseil des gouverneurs sera saisi des nouveaux développements le cas échéant.

Dîner de 12 h 40 à 13 h 15.

14. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-090828

14.1 Processus de consultation

Le recteur et vice-chancelier attire l'attention des membres au point 9 de l'abrégé du Sénat académique. Il explique qu'un comité *ad hoc* a été créé par le Sénat académique pour réviser la carte des programmes et identifier des pistes de solutions afin de positionner l'Université pour assurer sa mission, son développement et sa pérennité. Le Sénat académique souhaite que deux membres du Conseil des gouverneurs puissent siéger au sein du comité.

Le Conseil des gouverneurs estime qu'il a deux options. D'une part, il peut procéder à la nomination de deux membres et, d'autre part, il peut collaborer aux travaux par le biais du Comité conjoint de la planification. Le président du Conseil des gouverneurs apprécie l'invitation du Sénat académique, mais il souligne sa préférence pour que ce dossier soit étudié par le Comité conjoint de la planification avant sa présentation au Conseil des gouverneurs.

14.1 **Processus de consultation** (suite)

R : 10-CGV-090919

Roseline Paulin, appuyée par Pauline Banville-Pérusse, fait la proposition suivante :

« Le Conseil des gouverneurs se réjouit de cette initiative et considère que la jonction doit se faire par le biais du Comité conjoint de la planification. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

14.2 **Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire**

Quatre programmes en éducation ont été évalués : 1) B.A.-B. Éd. (comprenant une des majeures suivantes : anglais, études familiales, études françaises, géographie, histoire); 2) B.É.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique); B. Sc.-B. Éd. (comprenant une des concentrations suivantes : biologie, chimie, mathématiques, physique); 4) Baccalauréat en éducation (Programme A). Les programmes ont été évalués par Richard Gagnon, professeur à l'Université Laval, Louise Guilbert, professeure à l'Université Laval, Geneviève Mareschal, professeure à l'Université d'Ottawa et Jacques Tardif, professeur à l'Université de Sherbrooke.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'équipe d'évaluation a noté des points à améliorer notamment la mise en place d'un référentiel de compétences et une meilleure concertation entre les partenaires du milieu universitaire. L'équipe note aussi un désir de collaboration entre les divers partenaires.

Le Sénat académique a étudié les recommandations du Comité conjoint de la planification. Une nouvelle recommandation 4 a été adoptée par le Sénat académique ainsi que l'ajout d'une puce à la recommandation 9. Ces amendements sont présentés dans l'abrégé du Sénat académique.

Le Conseil des gouverneurs tient compte des amendements du Sénat académique.

R : 11-CGV-090919

Pauline Banville-Pérusse, appuyée par Ivan Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que les programmes de formation à l'enseignement secondaire (programmes de cinq ans et programme de deux ans) soient maintenus en apportant les modifications suggérées dans les recommandations retrouvées ci-dessous.

Recommandation 2

Que la Faculté des sciences de l'éducation maintienne le cadre de la pédagogie actualisante comme toile de fond à ses programmes de formation à l'enseignement et qu'elle fasse la promotion de cette approche auprès de ses professeures et professeurs (réguliers, temporaires ou chargés de cours) et auprès des personnes des facultés partenaires qui interviennent dans ces programmes de formation.

14.2 **Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire** (suite)

R : 11-CGV-090919 (suite)

Recommandation 3

Que la Faculté des sciences de l'éducation, en partenariat avec les facultés disciplinaires concernées et les campus d'Edmundston et de Shippagan, dresse un référentiel de compétences - un profil de compétences - pour la formation initiale des enseignantes et des enseignants du secondaire et que les objectifs de formation soient déterminés à partir de ce référentiel, et non l'inverse, en s'inspirant des recommandations de l'équipe d'évaluation.

Recommandation 4

Que la Faculté des sciences de l'éducation devienne la première responsable de la formation en éducation et que la responsabilité des programmes d'enseignement au secondaire soit assumée en collaboration avec les facultés disciplinaires concernées et les campus d'Edmundston et de Shippagan afin d'assurer une formation équilibrée entre les connaissances disciplinaires et les connaissances propres au domaine de l'éducation.

Recommandation 5

Que, dans un effort pour encourager le dialogue et la concertation, un comité de formation à l'enseignement au secondaire permanent soit institué, lequel aurait la responsabilité de définir les buts et les grands objectifs des programmes et leur composition en termes de cours de pédagogie, de discipline et de didactique, les cheminements possibles, les conditions d'admission et les modalités d'inscription, de même que les responsabilités respectives des campus, des facultés et des départements.

Recommandation 6

Que le Comité de formation à l'enseignement soit inclusif des points de vue et intérêts de toutes les parties concernées par la formation à l'enseignement secondaire et comprenne des représentantes et des représentants de la Faculté des sciences de l'éducation, de chacune des facultés qui offrent des cours disciplinaires dans les programmes de formation, de chacun des campus, du milieu scolaire, des étudiantes et des étudiants et du ministère de l'Éducation.

Recommandation 7

Qu'un comité de gestion « académique » des programmes d'enseignement au secondaire de cinq ans soit également institué, dont le mandat serait de s'occuper de la gestion quotidienne et de la bonne marche des programmes, notamment en ce qui a trait au traitement des conditions d'admission et de maintien.

Recommandation 8

Que le Comité de formation à l'enseignement au secondaire nouvellement formé examine le modèle actuel de gestion et d'appartenance des programmes combinés en éducation de même que d'autres modèles potentiels et fasse une analyse des différents modèles en tenant compte des avantages et désavantages de chacun des points de vue de la qualité de la formation et de l'encadrement offerts aux étudiantes et aux étudiants, du développement de leur identité professionnelle et de leur sentiment d'appartenance à la profession enseignante.

14.2 **Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire** (suite)

R : 11-CGV-090919 (suite)

Recommandation 9

Que, dans le cadre de la révision des programmes en enseignement au secondaire, l'on s'assure de tenir compte des éléments suivants identifiés par l'équipe d'évaluation :

- ▶ *la révision à la baisse du nombre de crédits nécessaires à la formation;*
- ▶ *une charge de travail étudiante proportionnelle au nombre de crédits rattachés aux activités d'apprentissage;*
- ▶ *une meilleure coordination des grilles-horaires entre la Faculté des sciences de l'éducation et les facultés disciplinaires;*
- ▶ *la redistribution équilibrée des crédits inhérents aux activités d'apprentissage disciplinaires pédagogiques et didactiques;*
- ▶ *la prise en compte de la pertinence des cours et de la redondance des contenus;*

- ▶ *la mise en place de séminaires d'intégration au long de la formation;*
- ▶ *la création d'un cours obligatoire touchant l'enseignement du français en milieu minoritaire (moyens et enjeux);*
- ▶ *la prise en compte des problématiques cruciales comme la maîtrise de la langue française orale et écrite en milieu minoritaire, la valorisation de la culture et de la fierté acadiennes, l'inclusion des élèves en difficulté dans les classes régulières et la différenciation pédagogique;*
- ▶ *la répartition du corps professoral entre les professeures et les professeurs réguliers, les professeures et les professeurs en instance de thèse, les professeures et les professeurs temporaire, les chargées et les chargés de cours.*

Recommandation 10

Que la Faculté des sciences de l'éducation et le Service des stages donnent suite aux préoccupations signalées par l'équipe d'évaluation quant à l'évaluation des compétences des stagiaires en enseignement et quant au choix, à la formation et à l'encadrement des conseillères et des conseillers aux stages.

Recommandation 11

Que la Faculté des sciences de l'éducation encourage son corps professoral à mener des activités de recherche et développement sur les problématiques touchant l'inclusion scolaire, la maîtrise de la langue française orale et écrite auprès des élèves et du personnel enseignant, de même que la valorisation de la culture et de la fierté acadiennes, ainsi que le suggère l'équipe d'évaluation.

Recommandation 12

Que la Faculté des sciences de l'éducation et les facultés disciplinaires fassent une analyse de leurs salles de classe dans les trois campus et qu'elles soumettent à l'Université (dans le cadre des projets d'infrastructure), le cas échéant, un projet de rénovation pour les salles de classe qu'elles souhaitent moderniser en fonction des activités d'enseignement et d'apprentissage privilégiées. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

14.3 **Études françaises**

Sept programmes en études françaises ont été évalués. Ils sont : 1) Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires); 2) Baccalauréat ès arts (spécialisation en linguistique); 3) Baccalauréat ès arts (majeure en études françaises); 4) B.A.-B. Éd. (majeure en études françaises); 5) Mineure en études françaises; 6) Concentration en littérature; et 7) Concentration en linguistique. Les professeurs Yvan Lepage de l'Université d'Ottawa et Raymond Mougeon du Glendon College de la York University ont évalué les programmes. Les évaluateurs dressent un bilan positif des programmes en études françaises.

R : 12-CGV-090919

Georges Arsenault, appuyé par Yves Martin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que les programmes en études françaises soient maintenus en procédant aux modifications suggérées dans les recommandations qui suivent.

Campus d'Edmundston

Recommandation 2

Que le décanat des études et le Secteur des arts et lettres du Campus d'Edmundston procèdent à une analyse des besoins en ressources professorales en études françaises et que, à la suite de cette analyse, ils formulent les recommandations appropriées à la direction du Campus d'Edmundston.

Campus de Shippagan

Recommandation 3

Que le décanat des études et le Secteur des arts et sciences humaines du Campus de Shippagan procèdent à une analyse des besoins en ressources professorales en études françaises et que, à la suite de cette analyse, ils formulent les recommandations appropriées à la direction du Campus de Shippagan.

Campus de Moncton

Recommandation 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales mette à la disposition des étudiantes et des étudiants du Département d'études françaises un local afin de leur permettre de se rencontrer et de maintenir des liens d'entraide et de collaboration.

Général

Recommandation 5

Que l'on encourage l'UARD à promouvoir des activités culturelles ou littéraires reliées aux programmes de littérature et de linguistique et de favoriser les échanges culturels entre les trois campus par les moyens jugés appropriés, ainsi que le recommandent les évaluateurs.

14.3 **Études françaises** (suite)**R : 12-CGV-090919** (suite)**Recommandation 6**

Que le Département d'études françaises, en collaboration avec le Bureau de liaison de l'Université, prépare et mette en oeuvre un plan de recrutement et de promotion de ses programmes.

Recommandation 7

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD en études françaises procèdent à la révision de leurs programmes en respectant le cadre de la reconfiguration des programmes et en s'inspirant des recommandations et des suggestions des évaluateurs externes qu'elles jugent appropriées.

Recommandation 8

Que, ainsi que le recommandent les évaluateurs externes, l'on veille à ce que la réforme en cours des programmes de linguistique assure un juste équilibre entre la sociolinguistique et la linguistique fondamentale, les exigences générales de la discipline devant se conjuguer avec son nécessaire enracinement dans la communauté acadienne.

Recommandation 9

Que le nombre de cours de théories littéraires soit accru dans le programme de spécialisation en études littéraires, ainsi que le recommandent les évaluateurs externes.

Recommandation 10

Que l'on examine la possibilité de créer une concentration en ethnologie acadienne qui tire profit de la recherche et des cours en littérature, linguistique et ethnologie à contenu acadien, ainsi que le suggèrent les évaluateurs externes. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

15. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090608

Voir le Document D, p. 1-44

R : 13-CGV-090919

Pauline Banville-Pérusse, appuyée par Yvon Fontaine, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-090608. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

Aucune.

17. CAMPUS RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines rappelle que le concept de l'établissement d'un campus Recherche et développement a été adopté par le Conseil des gouverneurs en juin 2007. Par la suite, les procédures d'enregistrement de la corporation UdeM Développement Inc. ont été complétées. Les travaux se poursuivent au niveau des

17. **CAMPUS RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT** (suite)

questions d'urbanisme, des plans de circulation et des analyses de l'implantation des services municipaux.

Le recteur et vice-chancelier précise que les nominations au sein du conseil d'administration de UdeM Développement Inc. seront présentées au Conseil des gouverneurs.

18. **RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**

18.1 **Nominations**

Voir le Document E, p. 1-4

18.1.1 **Comité de placement**

R : 14-CGV-090919

Annie C. Daneault, appuyée par Yves Gagnon, propose :

*« Que le mandat de **André G. Richard** soit renouvelé à titre de membre du Comité de placement pour une période de trois ans, soit de septembre 2009 à septembre 2012. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

R : 15-CGV-090919

Annie C. Daneault, appuyée par Louis Léger, propose :

*« Que le mandat de **Grégoire Landry** soit renouvelé à titre de membre du Comité de placement pour une période de trois ans, soit de septembre 2009 à septembre 2012. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

18.1.2 **Comité de vérification**

R : 16-CGV-090919

Annie C. Daneault, appuyée par Liette Dumas-Sluyter, propose :

*« Que **Gaston Poitras** soit nommé au Comité de vérification pour une période de trois ans, soit de septembre 2009 à septembre 2012. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

18.2 **Lettre des trois association de bibliothécaires, professeures et professeurs**

Voir le Document F, p. 1-2

La nouvelle présidente du Comité de gouvernance, Annie C. Daneault, présente le rapport du Comité de gouvernance. Elle rappelle que le contenu de la lettre des trois associations des bibliothécaires, professeures et professeurs, lettre en date du 23 janvier 2008. Sur la question des conflits d'intérêts, le Comité de gouvernance est d'avis que la *Politique sur les conflits d'intérêts* est toujours valide et pertinente. Toutefois, le Comité est d'avis que des mesures complémentaires peuvent être prises pour sensibiliser les gouverneures et les gouverneurs à l'importance de cette Politique dont la signature d'un formulaire de prise de connaissance.

Par ailleurs, le Comité de gouvernance a examiné la question de la divulgation de contrats existants ou accordés au cours de l'année entre les membres du Conseil et l'Université de Moncton. Enfin, sur la question de la composition des comités, aucun changement n'est proposé.

18.2 **Lettre des trois association de bibliothécaires, professeures et professeurs** (suite)**R : 17-CGV-090919**

Annie C. Daneault, appuyée par Michèle L. Caron, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs procède annuellement à la divulgation de contrats existants ou accordés au cours de l'année entre les membres du Conseil des gouverneurs et l'Université de Moncton étant entendu que pour des raisons de confidentialité, de délais ou de privilèges, la divulgation de certaines relations contractuelles pouvant créer un préjudice important pour l'Université de Moncton sera retardée et

que tous les membres du Conseil des gouverneurs signent annuellement un formulaire indiquant leur prise de connaissance des règles relatives aux conflits d'intérêts du Conseil des gouverneurs et leur engagement envers le respect de celles-ci. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

19. PANDÉMIE - GRIPPE H1N1

Voir le Document G, p. 1-35

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le plan directeur en cas de pandémie de la grippe H1N1. Il s'agit de mesures d'intervention en cas de maladies contagieuses en phase de pandémie ou d'épidémie. Le plan présente les rôles et responsabilités des personnes responsables, l'équipe de gestion et de communication, l'équipe décisionnelle du campus et la direction des unités et ce, dans les trois campus.

À ce jour, aucun cas n'a été détecté dans les trois campus.

20. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**20.1 Droits de scolarité par crédit**

Louis Léger, membre du Comité de finance, indique que le Comité s'est réuni le 2 septembre. Il a discuté des régimes de retraite, de l'état d'avancement des projets d'infrastructure, des négociations collectives en cours et des droits de scolarité par crédit. Il explique que le Comité est d'avis que les programmes reconfigurés et le mode de facturation pas crédit doivent être implantés au même moment.

Une gouverneure demande si les étudiantes et les étudiants peuvent payer selon la formule traditionnelle s'ils sont inscrits dans un programme qui n'est pas un programme reconfiguré. Le recteur et vice-chancelier indique que ceci n'est pas prévu et risque d'entraîner une certaine confusion dans l'administration des dossiers. Le tout sera géré à l'aide du système Socrate.

R : 18-CGV-090919

Louis Léger, appuyé par Annie C. Daneault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte de reporter en septembre 2011 l'entrée en vigueur de la politique de paiement des droits de scolarité par crédit jusqu'à ce que la très grande majorité des programmes liés au projet de la reconfiguration des programmes soit complétée. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

21. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Liette Dumas-Sluyter, membre du Comité de vérification, explique que le Comité s'est réuni le 2 septembre 2009. Il s'est penché sur les états financiers vérifiés au 30 avril 2009, la nomination du vérificateur externe et le rapport annuel.

22. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le président du Comité de placement, André G. Richard, explique que le Comité s'est réuni le 1^{er} septembre 2009. Il souligne que les rendements semblent de plus en plus positifs, malgré des mois difficiles dans les deux dernières années.

23. AFFAIRES NOUVELLES

L'Institut d'études acadiennes est fière de remettre aux membres du Conseil des gouverneurs un exemplaire du livre *New Brunswick/Nouveau-Brunswick*. Publié chez les éditions La Grande Marée ltée, la préparation du livre a été coordonnée par l'équipe de l'Institut.

R : 19-CGV-090919

Yvon Fontaine, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs remercie l'Institut des études acadienne et félicite les personnes responsables pour la publication du livre New Brunswick/Nouveau-Brunswick. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

24. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu à Moncton le 28 novembre prochain.

25. CLÔTURE

La réunion se termine à 14 h 25.

Contresigné le

Jeannot Castonguay, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale